

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS**

**DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE DE TROIS DEVIS DESTINÉS À
L'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU PROJET « POTAGEONS ESEMBLE ! »
A SAILLY-SUR-LA-LYS**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des fournisseurs dans le cadre de l'aménagement et le développement du projet « Potageons Ensemble ! » suite à l'obtention du financement LEADER ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la société P2i, BCAménagement et Vertdis ;

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec la société P2i (1 rue Ervin 62840 Sailly sur la LYS) un devis pour assurer la création et maintenant du potager numérique , soit un montant de **3920 euros TTC** ;

ARTICLE 2 est signé avec la société BCAménagement (3124 rue de la Lys 62840 Sailly sur la LYS) un devis pour assurer l'aménagement du local potager , soit un montant **27318 euros TTC** ;

ARTICLE 3 est signé avec la société VERTDIS(CC Les portes de Flandres 59850 NIEPPE) un devis pour assurer l'acquisition de matériel de jardinage , soit un montant de **1240,95 euros TTC** ;

ARTICLE 4 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 16 février 2026

DEC 2026_032



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ